

Journée d'études

# La petite entreprise en difficulté

UFR **SJEPG**  
Sciences juridiques économiques  
politiques et de gestion  
**UNIVERSITÉ** de  
**FRANCHE-COMTÉ**

centre  
de recherches  
juridiques  
de l'Université  
de Franche-Comté  
**crjfc**



6000  
**rebinds**  
Grand-Est

**Besançon**  
**UFR SJEPG**  
Amphithéâtre Cournot  
14 mars 2019

**Matinée**  
***L'anticipation et la prévention des difficultés***

8h45 *Accueil*

*Allocutions d'ouverture*

Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, Directrice du CRJFC

9h *Propos introductifs*

Christine LEBEL, Maître de conférences HDR en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, CRJFC

9h30 *Petite entreprise, qui es-tu ?*

Tristan GHEIDENE, Doctorant en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, CRJFC

10h *La prévention du suicide de l'entrepreneur individuel : le dispositif APESA*

Marc BINNIÉ, Président APESA, Greffier associé Tribunal de commerce de Saintes

10h30 *Éviter la défaillance : restructuration et renégociation de la dette*

Thierry VANDENBROUCQUE, Expert près la Cour d'Appel de Dijon

11h *Échanges avec la salle et pause*

11h30 *Le rôle du Ministère Public dans les procédures amiables*

Christophe DELATTRE Vice-Procureur de la République, Section « droit des affaires et de l'entreprise », TGI de Lille

12h *Les outils de prévention non judiciaires*

Bertille GHANDOUR, Maître de conférences en droit privé, Univ. Picardie, CEPRISCA

12h30 *Échanges avec la salle*

**Après-midi**  
***Le traitement des difficultés et le rebond***

14h *Le plan : sort des prêts, intérêts et de la caution*

Michel DI MARTINO, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes, Président du Tribunal de Commerce de Lons-le Saunier

14h40 *Particularismes de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel*

Christine LEBEL, Maître de conférences HDR en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, CRJFC

15h10 *Les dispositifs d'effacement des dettes : comparaison rétablissement professionnel et rétablissement personnel*

Sâmi HAZOUG, Maître de conférences en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, CRJFC

15h40 *Le rebond : quels outils ?*

Annick SITTLER, Association 60.000 rebonds Grand Est

16h10 *Échanges avec la salle*

Alors que la référence à « la petite entreprise » est de plus en plus fréquente, il est délicat de la définir sur le plan juridique avec précision. Elle constitue une réalité économique parfois présentée avec le sigle « TPE » pour très petite entreprise, à PME et des grandes entreprises, voire des multinationales ou GAFAs. Pour autant, la petite entreprise est rarement le cœur de cible des nouvelles règles de droit, et celles-ci lui sont souvent applicables au moyen de dérogations et d'exceptions.

Pendant longtemps, le droit des entreprises en difficulté n'a pas fait exception. Puis, le législateur a adopté des règles spécifiques avec la liquidation judiciaire simplifiée, et plus récemment encore, avec l'ordonnance n° 2014-326 du 12 mars 2014, le rétablissement professionnel. Le projet de loi PACTE, en cours de discussion, annonce l'adoption d'autres mesures spécifiques.

Actuellement, il semble que l'évitement de la procédure collective soit une démarche essentiellement pour pérenniser la petite entreprise, tant par l'accompagnement physiologique de l'entrepreneur individuel que par le suivi de la situation juridique et financière de la petite entreprise. Lorsque la défaillance est incontournable, la mise en place peut parfois encore être possible. Dans la négative, comment sortir efficacement de ces difficultés, mais aussi comment repartir dans une autre phase de vie professionnelle, car l'entrepreneur individuel doit pouvoir rebondir pour vivre une autre phase de sa vie professionnelle, la survenance d'une procédure collective ne devant pas être un point final en la matière.

**Informations : [contact-crjfc\[at\]univ-fcomte.fr](mailto:contact-crjfc@univ-fcomte.fr) ou 03.81.66.66.08.**

**Inscriptions obligatoires : <https://entdiff.sciencesconf.org/>**

**Tarif A : 80 euros (déjeuner compris)**

professionnels en formation continue (délivrance d'une attestation de présence)

**Tarif B : gratuité (sans déjeuner)**

fonction publique, étudiants, sans emploi (présentation d'un justificatif)

**Tarif C : 20 euros**

tarif déjeuner si gratuité d'inscription

Règlement par chèque bancaire à l'accueil de la journée d'études, à l'ordre de :  
*Agent comptable de l'Université de Franche-Comté*